Sentier côtier : 25 km de littoral

Le littoral de Pénestin est probablement l'une de ses plus grandes richesses. Le GR34 longe ses côtes, que l'on nomme aussi chemin des douaniers. Vous pouvez choisir de découvrir cet aspect exceptionnel de la commune, ou opter pour des chemins de traverse, car près de 50 km de sentiers balisés maillent Pénestin.

Le soir et à marée basse, les côtes escarpées de Pénestin offrent au regard une multitude de facettes. Au caractère grandiose et presque exotique des couleurs vives de la Mine d'Or, succède la rusticité du littoral exploité et des installations conchylicoles.

Contrastant avec l'immensité marine qui, par temps clair, vous laisse apercevoir îles et côtes bretonnes, il est fort à parier que vous y croisiez également les affairés paysans de la mer. En bateau, tracteur, ou à pied, leur détail contribue au caractère animé de ce grand tableau, cadencé par le reflux des marées et le vent iodé.Bol d'air et dépaysement assurés !

ATTENTION :
Ce parcours emprunte des portions du sentier littoral, dit aussi Sentier des Douaniers, ou GR®34. Ce sentier est exclusivement piétonnier : les vélos y sont interdits. Les falaises subissent une érosion importante et les risques d'éboulement sont importants !!!



Ne sortez pas du sentier côtier afin de préserver la stabilité de la falaise. La couvert végétal permet en effet de lutter contre l'érosion.

Les règles d'or

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous. Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques conseils :

- **Ne vous approchez jamais du bord ou du pied de falaise** . Le littoral est soumis à une éroson intense et les risques d'éboulement sont importants, notamment l'hiver !
- **Préparez votre itinéraire** en évaluant la distance et le niveau de praticabilité, en vous renseignant sur la météo, les horaires des marées …
- Partez avec un **équipement adapté** : chaussures de marche, gourde d'eau, vêtement pour la pluie si besoin
- Restez sur le sentier, **respectez les espaces naturels**. Si vos pas n'abîment pas la végétation, pensez aux milliers d'autres qui suivront !
- Ne cueillez pas de fleurs, vous pourriez contribuer à la disparition de spécimens uniques et protégés. **Prenez plutôt une photo** !
- **Ne jetez pas** vos papiers, mégots et autres détritus !
- Veillez bien à éteindre votre cigarette et **ne faites pas de feu**.
- **Respectez** les propriétés privées - champs, marais salants, marais de Brière, parcs conchylicoles … - ainsi que le travail des agriculteurs, des éleveurs et des paludiers.
- Pensez à refermer les barrières derrière vous.
- **Tenez votre chien en laisse**, il pourrait dénicher une couvée cachée dans l'herbe.
- Après de fortes pluies, le terrain peut être fragilisé et la pratique de la randonnée peut l'abîmer. Pensez-y !

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00